

CODE ÉTHIQUE DE PREFABRICATS M. PLANAS, S.A.U.

PRÉFABRIQUÉS M. PLANAS, S.A.U. s'engage à respecter les principes qui inspirent la présente charte éthique, la législation en vigueur applicable à tout moment et le système de gestion de la compliance pénale.

CHAMP D'APPLICATION

Membres internes et partenaires commerciaux.

DIRECTIVES DE CONDUITE

- ✓ Engagement à respecter les droits de l'homme reconnus dans la législation nationale et internationale.
- ✓ Engagement à respecter la législation en vigueur en matière de travail, avec une référence particulière au Statut des Travailleurs et aux Conventions Collectives applicables. Engagement à respecter la liberté d'association et de négociation collective.
- ✓ Respect et protection de l'environnement.
- ✓ PREFABRICATS PLANAS sera transparent et transmettra la véracité des informations fournies dans les médias et autres communications.
- ✓ Engagement vis-à-vis des tiers.



CLIENTS

Les travailleurs doivent éviter toute forme d'ingérence ou d'influence de la part de clients ou de tiers qui pourraient altérer leur impartialité et leur objectivité professionnelles et ne peuvent recevoir aucune forme de rémunération de la part de clients ou, en général, de tiers, pour des services liés à la propre activité du professionnel au sein de PREFABRICATS M. PLANAS, SAU



FOURNISSEURS

PREFABRICATS M. PLANAS, SAU adaptera les processus de sélection des fournisseurs à des critères d'objectivité et d'impartialité et évitera tout conflit d'intérêt ou favoritisme dans leur sélection.



CONCURRENTS

Tous les membres de PREFABRICATS M. PLANAS, SAU doivent éviter les situations pouvant conduire à des comportements illégaux et anticoncurrentiels dans le développement de leurs activités et, en particulier, dans les relations avec les concurrents, clients, fournisseurs et autres partenaires.



POUVOIRS PUBLICS ET ADMINISTRATIONS

PREFABRICADOS M. PLANAS, SAU respectera et se conformera aux résolutions judiciaires ou administratives émises.

LES ADMINISTRATEURS

- ✓ Devoir de loyauté
- ✓ Obligation d'éviter les situations de conflit d'intérêts.

LES TRAVAILLEURS

- ✓ Droit à la vie privée
- ✓ Droit à la sélection et à l'évaluation du personnel de manière rigoureuse et objective
- ✓ Egalité entre les collaborateurs et respect de la vie personnelle et familiale des professionnels.
- ✓ Promouvoir la formation des travailleurs.

CANAL DES PLAINTES

L'objectif de ce canal est que toute partie intéressée puisse communiquer des faits ou des comportements qu'elle considère contraires aux principes et aux règles qui régissent le système de gestion de la COMPLIANCE pénale de PREFABRICADOS PLANAS. De même, ce canal est également un outil qui sert à résoudre les doutes ou les questions pouvant survenir en relation avec l'application du système.



(Plus d'informations dans le "PROTOCOLE DES PREFABRICATS M. PLANAS, SAU CANAL DE PLAINTES").

INTERPRÉTATION DU CODE ÉTHIQUE

Ce code éthique sera interprété conformément à la politique de COMPLIANCE et au système de gestion de la COMPLIANCE pénale. En ce sens, l'organisme de COMPLIANCE pénale est l'organisme auquel correspond l'interprétation du Code Éthique.